CE GOUVERNEMENT EST-IL « EN GUERRE » *CONTRE LE CORONAVIRUS OU CONTRE LES DROITS DES SALARIÉS ?*

Les unions régionales Ile-de-France (URIF) CGT, FO, Solidaires, FSU, avec l'UNEF et l'UNL, rejettent la loi relative à l' *« état d'urgence sanitaire »* adoptée hier à l'Assemblée nationale : cette loi ne prend aucune mesure destinée à fabriquer en urgence des stocks massifs de masques FFP2, aucune mesure pour ouvrir des lits de réanimation et de soins intensifs dans les hôpitaux, aucune mesure pour organiser le dépistage systématique comme c'est le cas dans d'autres pays.

En revanche, cette loi permet d'habiliter le gouvernement à légiférer par ordonnances pour remettre en cause les droits et libertés des salarié.e.s pour une durée indéterminée, notamment en matière de congés payés, de réduction du temps de travail, de repos hebdomadaire ou de liberté de réunion.

Pour les URIF, cette loi reste plus que jamais inacceptable.

Les URIF s'inquiètent de la dégradation des libertés publiques, avec le durcissement des conditions de déplacement, la mise en place de couvre-feux et le renforcement des sanctions.

Les URIF s'indignent des propos tenus par l'exécutif qui visent à rendre la population responsable de la propagation du virus : si la population respecte scrupuleusement les mesures de confinement, il n'en est pas de même de ce gouvernement, qui refuse de mettre en œuvre les mesures de protection des salarié.e.s, en arrêtant l'activité des entreprises non indispensable à la vie de la Nation pendant cette période.

Pour les URIF, c'est bien son incurie qui est responsable de la propagation du virus.

A ce titre, les URIF condamnent les mensonges du ministre de la Santé lorsqu'il déclare, mardi 17 mars, sur *France inter* : *« Nous avons assez de masques aujourd'hui pour permettre aux soignants d'être armés face à la maladie et de soigner les malades. »*. C'est faux, et les professionnel.le.s de santé le subissent, jour après jour, à leur dépens.

Faute de disposer de masques FFP2 en nombre suffisant, la direction de l'assistance publique des hôpitaux de Paris (AP-HP) annonce qu'en 48h, le nombre de personnels soignants affectés par le COVID-19 est passé de 300 à presque 500. Nous assistons à un véritable scandale d'Etat, où les recommandations médicales s'ajustent aux contraintes économiques.

Les URIF réaffirment que le moyen le plus efficace pour conjurer la catastrophe sanitaire annoncée, c'est bien évidemment de respecter les gestes barrières, c'est aussi et surtout de rétablir tout de suite les lits qui ont été supprimés depuis des années, de créer sans attendre les postes nécessaires à la prise en charge de tous les patient.e.s (ceux atteints du Covid-19 et les autres) et de doter tous les personnels hospitaliers des masques FFP2 indispensables à leur protection.

Les URIF rappellent que ce sont les agent.e.s des « régimes spéciaux », agent.e.s de la Fonction publique et salarié.e.s qui ont des missions de service public (soignant.e.s en premier lieu, transports publics, enseignement, forces de police, services sociaux, administration pénitentiaire, ramassage des déchets…) qui sont en première ligne et doivent assumer ces missions le plus souvent sans aucune protection (masque, gants, gels).

Elles rappellent que beaucoup de ces métiers sont féminisés alors que les femmes ont les salaires les plus bas et qu'elles sont les grandes perdantes de la « réforme » des retraites.

Dans cette situation, les salarié.e.s de nombreux secteurs sont eux aussi confronté.e.s au refus, de l'Etat, des collectivités territoriales et des employeurs de prendre les mesures de protection qui s'imposent, à tel point qu'ils font valoir leur droit de retrait et qu'ils-elles exigent la fermeture de l'entreprise ou du service public quand ils-elles le jugent indispensable pour leur sécurité.

Les URIF sont aux côtés de toutes les structures syndicales qui interviennent dans des conditions très difficiles pour faire respecter le droit du travail et soutiennent les salarié.e.s qui décident de se mettre en grève pour défendre leurs droits.

Les URIF dénoncent la volonté du patronat de tenter de mettre au pas les salarié.e.s, en rédigeant un *« guide de bonnes pratiques »* à mettre en œuvre dans les entreprises, qui serait soumis à l'aval des organisations syndicales.

Si certains appellent de leurs vœux à « l' union sacrée » avec le gouvernement ou le patronat, nous réaffirmons, pour notre part, que nous ne participerons d'aucun dispositif qui viserait à nous transformer en auxiliaire chargé de mettre en œuvre une nouvelle dégradation des droits et protections de l'ensemble des salarié.e.s.

Après avoir annoncé le report de la « réforme » de l'assurance chômage ainsi que le report de la « réforme » des retraites, le gouvernement vient d'annoncer la suspension du jour de carence.

Les URIF tiennent à rappeler qu'elles exigent, non pas le report ou la suspension de toutes ces contre-réformes, mais leur retrait pur et simple.

Les URIF ont écrit au préfet de région pour trouver une solution au déplacement des mandaté.e.s syndicaux-ales : à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse, ce qui contribue à entraver sérieusement notre capacité à intervenir et faire respecter le droit du travail dans les entreprises d'Ile-de-France.

Cette situation ne saurait durer plus longtemps : nos organisations interpellent solennellement le préfet de région afin que des solutions urgentes soient trouvées.

Paris, le 23 mars 2020